



PIEBÎEM

Préserver l'Identité Environnementale
de la Bretagne Sud et des Îles contre l'Eolien en Mer

Questions pour le conseil municipal du 17 novembre de Saint-Pierre Quiberon – Projet de raccordement éolien

Madame la Maire,

Dans un futur proche, Saint-Pierre Quiberon (et l'ensemble du littoral morbihannais) se trouveront face à une quarantaine d'éoliennes de 300 à 340 mètres de haut occupant une fois et demi la surface de Belle-Île et représentant quatre fois sa hauteur. Il y aura également un poste éolien de 70m de longueur, 35 mètres de largeur et une hauteur de 135 mètres dont 55 émergés. Cette zone éolienne industrielle sera fortement visible de toute la côte du Morbihan de Saint-Gildas à Guidel et même au-delà (Moëlan, Le Pouldu) avec de forts impacts sur Belle-Ile, Groix, Quiberon, Saint-Pierre Quiberon, Plouharnel, Erdeven, Plouhinec, Gâvres, Port-Louis, Larmor...et une forte covisibilité avec des sites mégalithiques classés Unesco et la zone dunaire labellisée Grand site de France. L'enquête publique sur le raccordement (prévu à Erdeven), initialement prévue en octobre 2025 sera repoussée en mars 2026, et sera suivie par celle sur la première partie de la zone industrielle pour une décision finale d'investissement en 2029.

Nous constatons journallement que peu de nos concitoyens de Saint-Pierre- Quiberon sont au courant de ce projet de zone industrielle éolienne, de son raccordement et surtout des impacts qui en résulteront nécessairement. Le débat CNDP a eu lieu pendant la période Covid et Pennavel et les porteurs de projets n'ont mené que des réunions de propagande qui ne permettaient aucun débat.

Dans la perspective du conseil municipal du lundi 17 novembre 2025 avec à l'ordre du jour le Projet de raccordement des parcs éoliens flottants en Bretagne sud et la formulation d'un avis sur le projet de raccordement électrique mutualisé des deux parcs ainsi que la création de liaisons sous-marine et souterraine de 225 000V, l'association PIEBÎEM, qui compte un nombre significatif de citoyens de Saint-Pierre Quiberon parmi ses membres, dont certains assisteront au Conseil Municipal, souhaite porter à votre connaissance les remarques ou question suivantes.

- 1) Information et démocratie** : Comment l'équipe municipale de Saint-Pierre Quiberon compte-t-elle agir de façon à ce que la population de Saint-Pierre Quiberon soit informée et loyalement informée sur ce projet et ses impacts et participe massivement aux enquêtes prévues, de façon à ce que la démocratie locale et environnementale (et la législation soit respectée) ?
- 2) Empreinte maritime du raccordement** : Le raccordement dans sa partie maritime comporte trois câbles de 225 000 volts (une liaison simple, une liaison double) sur près de 40 km qui seraient situés dans une zone de pêche professionnelle et très proches d'activités conchylicoles. Quel sera exactement l'encombrement spatial du raccordement sur les fonds marins ? Quelle zone sera interdite d'accès, ou à accès très restreint et quelles en seront les conséquences sur la pêche professionnelle et amateur, le nautisme et plus généralement les

activités de loisir ? Quels risques sur la sécurité de circulation ?

- 3) Impacts sur la biodiversité :** Dans sa partie maritime, le raccordement devrait affecter des habitats très riches, spécifiques et à vrai dire exceptionnels tels des bancs de maërl, des herbiers de zostère et des forêts de laminaires qui font partie de la liste des habitats menacés et/ou en déclin de la Convention OSPAR et protégés à divers titres. L'enquête sur l'état initial révèle que le raccordement passe dans une zone d'une particulière richesse avec des caractéristiques rares (herbiers sur bancs de maërl par exemple) et que ce sont des zones de nourricerie importantes où tous les niveaux de la chaîne alimentaire sont présents : homards, araignées de mer, oursins, étoiles de mer, ormeaux, seiches, et poissons divers (lieus, labres...).

Quelles garanties pour la protection de la biodiversité, alors que ces habitats sont particulièrement sensibles à la turbidité de l'eau et donc souffrirait intensément et irrémédiablement de la redéposition de particules fines mises en suspension au moment où l'on enfouit les câbles dans le fond marin ? En effet, ces espèces croissent très lentement (de l'ordre de 1 mm par an pour le maërl et la formation des bancs peut prendre plusieurs centaines d'années). Quels seront les effets des champs électromagnétiques sur les crustacés et les poissons, quels sont les risques que certaines espèces soient mise en danger par attraction par les câbles, perturbations du comportement alimentaire ou reproductif ? Comment se prononcer en l'absence de l'étude environnementale ?

- 4) Impacts patrimoniaux et historiques :** dans la partie maritime du raccordement, RTE lui-même signale que « le risque de découvertes archéologiques est possible »- et s'en inquiète. Il est même quasi-certain, tant le nombre de découvertes accidentelles est nombreux dans les parages, y compris sous l'eau. Dans quelle mesure les travaux de RTE sont-ils compatibles avec des dommages potentiels sur des artefacts liés à l'activité mégalithique et est-ce compatible avec le classement Unesco des mégalithes des rives du Morbihan ?

De même des épaves présentant un intérêt historique sont signalées dans la zone. Le DRASSM (Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines) est intervenu sur la partie maritime du raccordement fin avril/début mai 2025. Comment se prononcer sans avoir connaissance de son rapport qui n'est pas encore publié ?

5) Impacts climatiques et activité nautiques : Une zone éolienne industrielle de l'ampleur de Bretagne sud est l'équivalent d'une petite chaîne de montagne en ce qui concerne l'effet sur le climat local, les vents, la courantomologie, les vagues ... La mairie de Saint-Pierre Quiberon prévoit-elle de demander une étude d'impact précise de la zone éolienne sur les activités nautiques pratiquées sur les 17 plages de la commune - surf, kite, char à voile, kayak, ... Quel effet, en particulier sur le surf et sur les activités d'enseignement ? Saint-Pierre-Quiberon sera-t-elle encore une « ville de surf » ?

6) Impacts attractivité et tourisme : Dans son avis rendu le mardi 14 octobre 2025, la Communauté de Commune de Belle-Île a déclaré s'opposer au projet de raccordement de Bretagne sud en mettant en avant « l'absence de considération d'impact sur l'activité touristique » et « l'insuffisance de considération de l'impact du projet sur l'attractivité et les conditions de vie à l'année... il y a une population qui vit à l'année pour l'instant avec un horizon vierge et on ne connaît pas encore l'impact sur nos habitants d'une telle installation. ?

Saint-Pierre Quiberon, qui est l'une des communes les plus impactées visuellement par la zone industrielle éolienne Bretagne sud prendra-t-elle une délibération similaire ? (cf ci-dessous deux extraits du document officiel de la DGEC Direction Générale de l'Énergie et du Climat – Étude paysagère et patrimoniale pour l'état initial de l'environnement en Bretagne Sud

https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/fichiers/2024/04/AO5%20Bretagne_EIE_volet%20paysage%20patrimoine_chapitre%202.pdf

PIEBÎEM rappelle enfin que notamment selon l'Académie des Sciences, l'Académie des technologies, le CEREME... la France est en surproduction structurelle d'électricité et qu'aucune source nouvelle surtout intermittente n'est nécessaire d'ici 2035.

PIEBÎEM Préserver l'Identité Environnementale de la Bretagne sud et des Îles contre l'Eolien en Mer rappelle son opposition à un programme insensé d'éolien en mer climatiquement nul voire négatif, électriquement inepte car dangereux pour la sécurité d'alimentation électrique, au coût de production exorbitant et économiquement non soutenable, néfaste pour l'économie locale, ravageur pour nos paysages littoraux et leur riche biodiversité.

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à ces questions et nous invitons donc le Conseil Municipal de Saint-Pierre Quiberon, comme l'ont fait Belle-île et Erdeven à donner un avis défavorable à la consultation proposée par le préfet.

PIEBÎEM reste disponible pour toute rencontre ou débat que vous souhaiteriez organiser.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame la Maire nos respectueuses salutations.

Association PIEBIEM

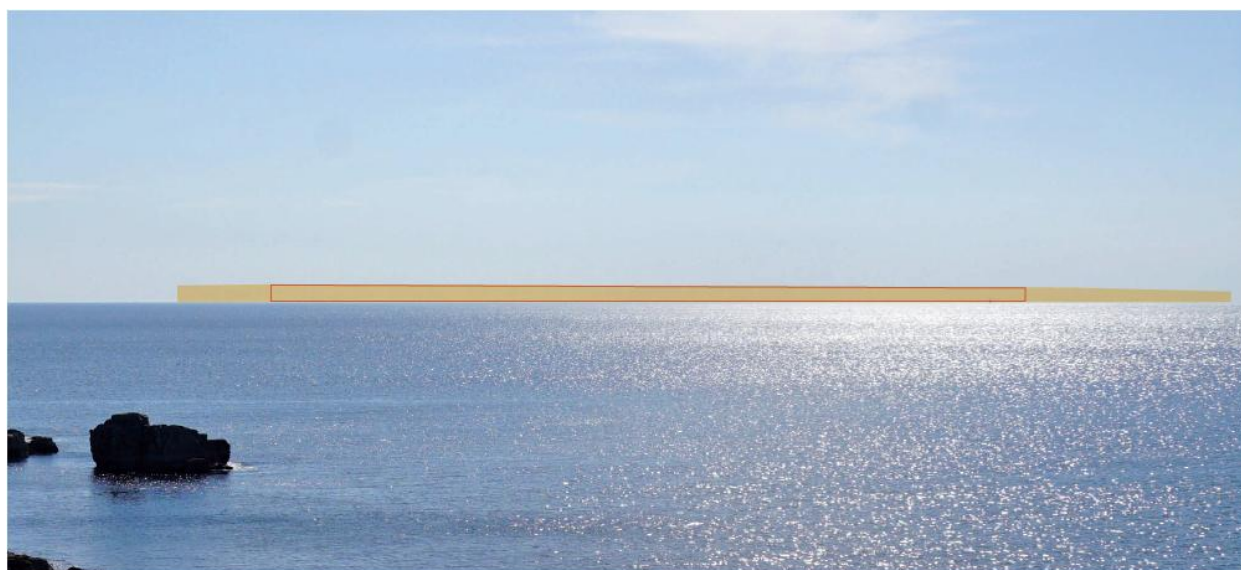
Eric Sartori, Secrétaire


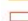

tel : 06 80 65 31 10



PIEBÎEM

Association Préserver l'Identité Environnementale



 Gabarit visible de la zone de l'appel d'offres AOS (ZAO) / hauteur du gabarit par rapport à la surface de la mer : 300 m
 Gabarit visible de la zone d'implantation du parc (ZIP) / hauteur du gabarit par rapport à la surface de la mer : 300 m
 Gabarit visible du projet pilote de Groix et Belle-île (hauteur du gabarit par rapport à la surface de la mer : 186 m)

vue cadrée à 50° - Pour une lecture des échelles conforme à la réalité, positionner la page imprimée au format A3 à 44 cm de vos yeux

Vue « gabarit » de la pointe du Percho



■ Gabarit visible de la zone de l'appel d'offres AOS [CAO] / hauteur du gabarit par rapport à la surface de la mer : 300 m
□ Gabarit visible de la zone d'implantation du parc [ZIP] / hauteur du gabarit par rapport à la surface de la mer : 300 m
■ Gabarit visible du projet pilote de Groix et Belle-Ile (hauteur du gabarit par rapport à la surface de la mer : 186 m)

vue cadrée à 60°. Pour une lecture des échelles conforme à la réalité positionner la page imprimée au format A3 à 44 cm de vos yeux

Modélisation réalisée avec le logiciel WindPro, tenant compte de la courbure terrestre et de l'altitude de prise de vue.

Vue « gabarit » de l'isthme de Penthièvre